

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 8 juillet 2024, à 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron.
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette séance.

Résolution 2024-07-152

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
8 juillet 2024
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de juin 2024;
5. Comptes à accepter – Juin 2024;
6. Administration :
 1. Propos du maire et rapports des conseillers;
 2. Dépôt de la correspondance;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 4. Lettre d'entente 1142-SAY-2024-002 – Désignation des signataires;
7. Invitations et demandes d'appui :

1. ;
8. Sécurité publique :
 1. ;
9. Transport :
 1. ;
10. Hygiène du milieu :
 1. ;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Dérogations mineures :
 - a) 78, route 132 Est;
12. Loisir et culture :
 1. Centre sportif David-Pelletier – Location pour Deck ballon-balai;
13. Santé et bien-être :
 1. Demande de rencontre avec la CSSMM - Discussion sur la réorganisation de leurs infrastructures;
 2. Prolongation du mandat – Représentante de l’OH de la Matapédia;
14. Projets d’investissement :
 1. Biomasse :
 - a) ;
 2. Projet des jeux d’eau :
 - a) ;
 3. Rue du village :
 - a) ;
15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
16. Période de questions;

Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l’ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2024-07-153

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorenzo Ouellet, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024 tel que rédigé.

Résolution 2024-07-154

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de juin 2024 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 387 312.66 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 64 142.73\$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 323 169.93\$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :

Le maire et les conseillers font rapport des activités ayant eu cours dans le dernier mois.

CORRESPONDANCE :

- 6.2a. Dépôt de la brochure ÉcoÉnergie 360 sur la transition énergétique et décarbonation (Programme de rénovation des actifs municipaux)

Résolution 2024-07-155

Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au coût total de 262 916.55 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
CAIN100	7062024	GRIEFS DOSSIER 42-24	11 445.20 \$
CENT85	8012024	COTISATION ANNUELLE 24-25 BIBLIO	11 788.72 \$
CHEMT25	90 113 105	30000KG SULFATE DE FER	15 831.53 \$
LES 25	57280	LOCATION BALAI MECANIQUE	8 626.33 \$
MATR50	MD0000283355	CONTRAT MAT. RESIDUEL	20 227.27 \$
MINI50	03-06-2024	DAS QUEBEC	18 841.25 \$
MRCM50	30540	2E VERS. REPARTITION MRC	78 816.06 \$
MRCM50	30585	3E VERS. REPARTITION MRC	89 343.66 \$
RECE50	03-06-2024	DAS CANADA	7 996.53 \$
		Total :	262 916.55 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2024-07-156

Lettre d'entente 1142-SAY-2024-002 – Désignation des signataires

IL EST PROPOSÉ par Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le maire, monsieur Marcel Belzile, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Joël Charest, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires à la conclusion de la lettre d'entente 1142-SAY-2024-002.

Résolution 2024-07-157

Demande de dérogation mineure – 78, route 132 Est

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni et qu'il a émis sa recommandation d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 14 juin 2024 invitant toute personne intéressée à se faire entendre lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de prendre la décision **d'accepter** la demande de dérogation mineure DPRDL240079 présentée par le propriétaire du 78, route 132 Est vise à rendre conformes aux dispositions du règlement de zonage 2004-05, la localisation et les matériaux de recouvrement extérieur d'un bâtiment accessoire en forme de dôme tel que construit.

Si cette demande est acceptée, les normes visées par l'application des articles 6.6 et 7.4.7 du règlement de zonage 05-2004 seront fixées pour ce lot comme suit:

ARTICLE 6.6 MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Malgré les dispositions des articles 6.6.1 et 6.6.2 l'usage de la toile tissée pesant au moins 10 onces/verge carrées et traitées pour résister aux rayons ultra-violets est autorisé sur ce lot pour le recouvrement d'un bâtiment accessoire en forme de dôme d'une superficie d'environ 138 mètres carrés comme montré sur le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Bernard le 22 février 2024 sous la minute 5713, dossier 2396-356.

ARTICLE 7.4.7 NORMES RELATIVES AUX ENTREPÔTS, REMISES ET AUTRES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EN ASSOCIATION AVEC UN USAGE COMMERCIAL INTENSIF.

Malgré les dispositions du paragraphe 2 de l'article 7.4.7, traitant de la localisation d'un bâtiment accessoire à un usage commercial intensif, la

marge de recul avant de l'entrepôt # 1 en forme de dôme comme montré sur le plan accompagnant le certificat de localisation sera fixée à 15.15 mètres alors que cette marge de recul ne devrait pas être inférieure à 21.85 mètres correspondant à la marge de recul avant du bâtiment principal.

Résolution 2024-07-158

**Centre sportif David-Pelletier
– Location pour Deck ballon-
balai**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la location du centre sportif David Pelletier pour jouer au Deck ballon-balai de mi-juillet à mi-août, pour un cout de 40 \$ taxes incluses par séance.

Résolution 2024-07-159

**Demande de rencontre avec la
CSSMM - Discussion sur la
réorganisation de leurs
infrastructures**

IL EST PROPOSÉ par Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec exige une rencontre avec le Centre de services scolaires des Monts-et-Marées afin d'éclaircir quelques éléments en lien avec la réorganisation de leurs infrastructures.

Résolution 2024-07-160

**Prolongation du mandat –
Représentante de l'OH de la
Matapédia**

IL EST PROPOSÉ par Joannie Lajoie, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de prolonger le mandat de Madame Marie Element en qualité de représentante de la Municipalité de Sayabec au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation de la Matapédia pour une durée de 3 ans.

Affaires nouvelles :

1. Résolution 2024-07-161

Demande de don

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le don suivant :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Comité des loisirs	Entente annuelle	1 500\$
<u>TOTAL</u>		1 500\$

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2024-07-162

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21h20.

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ect